



# VNF Centre-Bourgogne

## CLU exceptionnelle

CR du 28 juillet 2022

Présents :

| Nom               | Entreprise                             |
|-------------------|----------------------------------------|
| Mark Bostin       | E2F / CTF                              |
| Eric Delmas       | Nicols                                 |
| Alfred Carignant  | Les Canalous                           |
| Florence Mengy    | Locaboat                               |
| Anne Ackermans    | ANPEI                                  |
| Dominique Ourseau | Entente des canaux du Centre           |
| Virginie Pucelle  | Directrice Adjointe                    |
| Frédéric Wicker   | VNF - Adjoint direction des UTI        |
| Serge BEGAT       | VNF - UTI Bourgogne                    |
| Vincent Chevalier | VNF - Responsable UTI Nivernais-Yonne  |
| Sébastien Poncet  | VNF - Adjoint UTI Saône-Loire          |
| Déborah Perrot    | VNF-Responsable UTI Val de Loire-Seine |
| Céline Malet      | VNF - Pôle développement               |
| Mathilde Doisne   | VNF - Pôle développement               |

Dans un contexte de sécheresse et de prolifération des plantes aquatiques sur son réseau, VNF Centre-Bourgogne met en place des commissions locales des usagers exceptionnelles toutes les deux semaines afin de :

- Faire un point de situation de l'état du réseau
- Apporter de la visibilité aux professionnels de la voie d'eau dans leur commercialisation
- Co-construire une stratégie d'exploitation partagée

Cette réunion s'inscrit dans cette démarche.

## Introduction

A ce jour au niveau national, 90 départements ont un arrêté sécheresse. La situation est complexe et peu potentiellement s'aggraver rapidement selon la météo ou bien se maintenir en cas d'averses intenses.

Si certaines situations devaient devenir critiques rapidement, les usagers seraient contactés au plus vite afin qu'ils puissent modifier leurs services commerciaux.

## Point général sur la situation hydraulique (cf. diaporama)

Les barrages réservoirs sont de plus en plus bas avec des volumes autour de la moyenne ou inférieurs. Ce qui est le cas pour les réserves qui participent à l'alimentation du canal de Briare.

Les secteurs les plus critiques sont :

- L'Armançon : débits inférieurs aux débits réservés partie aval : fermeture réseau sur la partie Nord Bourgogne
- L'Allier : débits très proches des débits réservés au niveau de la prise d'eau des Lorrains (alimentation du CLL Nord – Guétin Briare)
- La Loire -secteur Briare : débits proches des valeurs minimales "débit réservé".
- Le Loing : débits en "alerte renforcée" (versant Seine du canal de Briare et canal du Loing)

## Point général sur les plantes exotiques envahissantes (cf. diaporama)

Les priorités de VNF sont le faucardage des plantes invasives :

- Sur le secteur de Digoïn au niveau de l'embranchement des trois canaux,
- Sur le canal Latéral à la Loire et le canal du Nivernais au niveau de Decize,
- Sur le canal du Nivernais.

Du faucardage est également programmé début août, en aval du canal de Bourgogne, versant Saône.

L'expérimentation avec la péniche chargée reste d'actualité entre Venarey-Lès-Laumes et Tanlay. Des prestations spécifiques et ciblées d'enlèvement des plantes se poursuivent sur le Canal Latéral à la Loire sur la section autour du Saint-Satur.

## Stratégie d'exploitation (cf. diaporama)

- **UTI Nivernais-Yonne** (cf. diaporama)

Pas d'alerte spécifique. Rappel, sur le risque d'avarie sur le barrage d'Epineau.

- **UTI Loire-Seine** (cf. diaporama)

Canal de Briare : Sur l'ensemble du canal de Briare, les mesures de regroupement de bateaux se poursuivent (2h max à compter 3/08).

L'arrêté préfectoral sécheresse de l'Yonne impose un mouillage à 1m80 -> cette mesure prendra dès le 29 juillet - FR/2022/04550

Au regard du débit de la Loire proche du seuil d'alerte (Gien), un probable arrêt d'une pompe sur les 3 en activité est possible, avec une tension accrue sur les réserves des barrages.

*Monsieur Bostin demande à ce que soit calculé le temps de navigation envisageable jusqu'à atteindre un mouillage qui ne permettrait plus le passage des péniches-hôtel, avec les deux pompes restantes en fonctionnement. -> Le calcul doit être refait avec le mouillage actuel. VNF revient dès que possible avec l'estimation des jours de navigation restant.*

#### Canal Latéral à la Loire Nord (Briare - Guétin) :

Situation très tendue au vue des débits de l'Allier avec des conséquents quant au prélèvement sur la prise d'eau des Lorrains. VNF a très peu de visibilité sur la gestion hydraulique des débits de l'Allier. Toutes fois, 3 scénarios, décrits dans le diaporama, sont envisagés selon si l'alimentation reste normale, est restreinte ou est fermée. Potentiellement, la situation peu légèrement être aidée avec la mise en place des mesures de voire arrêt des pompes destinés à l'irrigation des cultures.

*Monsieur Carignant demande à ce que soit précisé le scénario d'arrêt progressif de la navigation. Les perspectives à 15 jours sont importantes mais le délai pour adapter son service commercial est déjà très contraint. Les loueurs ont besoin d'une stratégie concrète en cas de fermeture avérée de l'alimentation du canal. Importance de décliner les niveaux de mouillage*

Bief de Maimbrey La situation d'un mouillage à 70 cm permet à très peu de bateaux de passer (témoignage de Locaboat et Entente des canaux). La situation est difficile à stabiliser malgré les moyens techniques en place pour le traitement des plantes aquatiques.

*VNF va faire son maximum pour améliorer la situation et revenir à minima à 1m (voir 1m60) de mouillage pour permettre le passage des bateaux de location.*

Le mouillage de 70 cm est pour l'instant assuré dans le chenal sur 6-7 mètres de large.

En séance, M Carignant rappelle qu'un mouillage relativement bas favorise le développement des plantes invasives. Il serait important de renégocier les arrêtés cadre en prenant en compte cette nouvelle donnée.

*Tout à fait conscient de ce type d'enjeu, VNF précise que le sujet des conséquences d'un développement expansif des plantes exotiques envahissantes en cas d'abaissement de biefs sera posé dans le cadre des futures négociations des arrêtés « sécheresse » (environ tous les 4 ans)*

- **UTI Saône-Loire** (cf. diaporama)

#### Canal du Centre :

Les recherches pour la mise en place d'une pompe à Digoin est en cours.

Au regard de l'évolution des conditions climatiques et des tensions sur la ressource en eau notamment sur le système alimentaire des barrages, des scénarii sont en cours d'élaboration conformément à la stratégie globale. Ainsi pourront être proposées des abaissements du mouillage progressif sur la partie centrale du canal, des mesures horaires sur les entrées de réseau. Ces éléments seront présentés et discutés lors de la prochaine CLU.

Seille : Abaissement du mouillage à 1.10m à l'écluse de Branges au lieu de 1.20m

- **UTI Bourgogne** (cf. diaporama)

**Prochaine CLU** : 11 aout 2022 de 10h00 à 12h00, en visioconférence uniquement. [Cliquez ici pour participer à la réunion](#)